



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical, afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes consolidés 2024.

Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K€
ACTIF			
Goodwill	3.1	-	-
Immobilisations incorporelles	3.2	2 779	3 095
Immobilisations corporelles	3.3	1 595	1 027
Autres actifs financiers non courants	4	86	106
Autres créances non courantes		112	
Total actifs non courants		4 572	4 227
Stocks	5	5 643	3 780
Clients et comptes rattachés	6.1	2 216	1 669
Autres créances	6.2	856	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 602	248
Total actifs courants		10 318	6 409
TOTAL ACTIF		14 890	10 637
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8	1 250	410
Primes d'émission et d'apport		7 196	10 151
Réserve de conversion		(254)	(415)
Autres éléments du résultat global		69	90
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 168)	(3 735)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(4 366)	(6 676)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		727	(174)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		727	(174)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	11	217	170
Dettes financières non courantes	10	1 735	1 674
Passifs non courants		1 952	1 844
Passifs courants			
Dettes financières courantes	10	4 436	4 477
Dérivé passif	10.3	-	-
Provisions	12	69	127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 323	2 870
Dettes fiscales et sociales	13.1	1 130	1 029
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	252	464
Passifs courants		12 210	8 966
TOTAL PASSIF		14 890	10 637

COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDÉ

IMPLANET	Note s	31/12/2024 12 mois K€	31/12/2023 12 mois K€
COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDÉ			
Chiffre d'affaires	15	9 406	7 447
Coût des ventes	16.1	(4 416)	(3 215)
Marge brute		4 990	4 233
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(956)	(1 228)
Paiement fondé sur des actions	16.3	(11)	-
Subvention	16.3	62	84
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(907)	(902)
Paiement fondé sur des actions	16.4	-	-
Subvention	16.4	16	(5)
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(4 976)	(5 256)
Paiement fondé sur des actions	16.2	(32)	(1)
Subvention	16.2	8	6
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(905)	(781)
Paiement fondé sur des actions	16.5	-	-
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 090)	(2 209)
Paiement fondé sur des actions	16.6	(26)	(2)
Résultat opérationnel courant		(4 826)	(6 063)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(142)	(325)
Résultat opérationnel		(4 968)	(6 388)
Charges financières	18	(270)	(297)
Produits financiers	18	-	13
Variation de la juste valeur des dérivés	18	-	(7)
Gains et pertes de change	18	26	4
Résultat avant impôts		(5 212)	(6 676)
Charge d'impôts	19	(4)	-
Résultat net des activités poursuivies		(5 216)	(6 676)
Résultat de cession des activités non maintenues		850	-
Résultat net de la période		(4 366)	(6 676)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(4 366)	(6 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		116 690 960	38 900 209
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,04)	(0,17)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,04)	(0,17)

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
Résultat net de la période	(4 366)	(6 676)
Ecart actuariels	(21)	41
Eléments non recyclables en résultats	(21)	41
Ecart de conversion	(81)	(18)
Eléments recyclables en résultats	(81)	(18)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	(102)	23
Résultat global	(4 468)	(6 653)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(4 468)</i>	<i>(6 653)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Note	Nombre d'actions								K€
Au 31 décembre 2022		31 211 757	312	11 049	(7 472)	(397)	49	3 541	-	3 541
Résultat net			-	-	(6 676)	-	-	(6 676)	-	(6 676)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(18)	41	23	-	23
Résultat global			-	-	(6 676)	(18)	41	(6 653)	-	(6 653)
Augmentation de capital										
Remboursement des ORA en actions		1 878 416	19	419	-	-	-	438	-	438
Imputation sur la prime d'émission			-	(3 729)	3 729	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	7 953 414	80	2 466	-	-	-	2 545	-	2 545
Variation des actions auto-détenues			-	-	5	-	-	5	-	5
Frais d'augmentation de capital			-	(53)	-	-	-	(53)	-	(53)
Paievements en actions	9		-	-	3	-	-	3	-	3
Au 31 décembre 2023		41 043 587	410	10 151	(10 410)	(415)	90	(174)	-	(174)
Résultat net			-	-	(4 366)	-	-	(4 366)	-	(4 366)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(81)	(21)	(102)	-	(102)
Résultat global			-	-	(4 366)	(81)	(21)	(4 468)	-	(4 468)
Augmentation de capital		83 924 897	839	4 658				5 497		5 497
Imputation sur la prime d'émission			-	(7 371)	7 371	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions auto-détenues			-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital			-	(241)	44	-	-	(197)	-	(197)
Autres variations			-	-	(242)	242	-	-	-	-
Paievements en actions	9		-	-	69	-	-	69	-	69
Au 31 décembre 2024		124 968 484	1 250	7 196	(7 533)	(254)	69	727	-	727

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2024 12 mois K€	31/12/2023 12 mois K€
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(4 366)	(6 676)
Résultat net des activités poursuivies		(5 216)	-
Résultat net des activités abandonnées		850	-
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(674)	(884)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(594)	(589)
(-) Elimination des dépréciations du goodwill	3.4	-	(1 591)
(-) Dotations aux provisions	11,12	(95)	(141)
(+) Reprises de provisions	12	127	25
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(69)	(3)
(-) Charge d'intérêts financiers		(131)	(80)
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	-	(7)
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(29)	(75)
(-) Autres (déactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(15)	(99)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(3 737)	(3 233)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks et de l'entrée de périmètre OSD) des activités poursuivies		(866)	(1 786)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités poursuivies		(2 871)	(1 447)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités abandonnées		680	-
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(2 191)	(1 447)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	-	-
Capitalisation des frais de développement	3.2	(358)	(420)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(486)	(298)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	-	(50)
Cession d'immobilisations		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(844)	(768)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	5 497	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(197)	(53)
Souscription et exercice de BSA	9	-	2 545
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(352)	(359)
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	-	41
Remboursement d'avances	10.2	(664)	(87)
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	-	1 001
Remboursement de l'emprunt obligataire	10.3	(1 300)	-
Souscription d'emprunts bancaires	10.4	1 987	-
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(715)	(848)
Intérêts financiers bruts versés		(133)	(80)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		-	28
Autres flux de financement (préfinancement du CIR)		64	-
Autres flux de financement (affacturage)	10	178	(240)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		4 366	1 949
Incidences des variations des cours de devises		23	(18)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 353	(284)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	247	531
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	1 600	248
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 353	(284)

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Autres actifs financiers non courants	(20)	(27)
Autres créances non courantes	112	-
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	1 863	481
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	547	(220)
Autres créances	(26)	(1 571)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 453)	(51)
Dettes fiscales et sociales	(102)	(122)
Autres créditeurs et dettes diverses	212	(276)
Total des variations	(866)	(1 786)

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 mars 2025 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet SA, dont le siège se situe en France, a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie de la Société, repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil.

La Société a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux.

A ce titre, la Société a également initié le lancement commercial en Europe de son nouveau système de fixation hybride. Cette gamme intègre les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis, à savoir notamment un système complet de traitement de la déformation pédiatrique ainsi qu'une gamme complète de solutions destinées au traitement des pathologies rachidiennes de l'adulte, abords mini-invasifs.

Enfin, l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, permet à Implanet de proposer une nouvelle activité de distribution de matériels médicaux auprès des centres de soins.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX



La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ». Depuis le mois de février 2025, Sanyou Medical occupe la position de tête du groupe Implanet. Sanyou Medical détient directement 100 % de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited, qui constitue une filiale détenue en totalité. À son tour, Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited détient depuis février 2025 une participation majoritaire de 74,56 % dans la société Implanet, société mère du groupe Implanet. Cette structure capitalistique confère à Sanyou Medical un contrôle effectif sur l'ensemble des entités du groupe Implanet, assurant ainsi une consolidation globale des résultats financiers et une maîtrise stratégique des activités du groupe.

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Janvier 2024 :

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.

Février 2024 :

- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Mai 2024 :

- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.

Septembre 2024 :

- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.

Décembre 2024 :

- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

La Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie et l'Ukraine au cours de l'exercice 2024.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2024 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2024, actant une perte de 4,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 1,6 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical ;
- Le règlement du solde de la cession l'activité MADISON, d'un montant de 0,17 M€ prévu au cours du second semestre 2025 ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2025 et 2026.



L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales.

Au cours de la période, la Société a l'intention de mettre en œuvre son plan stratégique qui repose sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
 - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
 - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion.
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
 - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
 - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co., Ltd.

Le principe de la continuité de l'exploitation a ainsi été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de l'horizon de liquidité.

La Société continue à étudier différentes solutions qui pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Le Groupe continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2024 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et Passifs non courant assortis de clauses restrictives publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir*, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au 31 décembre 2024.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.



- **Reconnaissance des frais de développement à l'actif**
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.

- **La détermination de la valeur recouvrable du goodwill OSD au 31 décembre 2023.**
 - La détermination de la valeur d'utilité des UGT de la Société est calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Le management de la Société a eu recours à des estimations pour la détermination :
 - des flux futurs sur une période de 4 ans,
 - du taux de croissance à l'infini,
 - du taux d'actualisation.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 3.4.

- **Dépréciation des stocks**
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

- **Dépréciation des créances clients**
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.

- **Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :**
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2024		31/12/2023	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc. (créée fin février 2013)	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH (créée en juillet 2018)	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison SASU (1) (créée en avril 2020)	France	100%	100%	100%	100%
Orthopaedic & Spine Development SASU (« OSD »), (acquise le 18 mai 2021) (2)	France	100%	100%	100%	100%

- (1) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.
- (2) La société OSD détenait une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif. Cette filiale a été liquidée en Avril 2023.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2024		31/12/2023	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,0416	1,0850	1,105	1,0753



Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

À la suite de la détermination des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, la Société a procédé à l'allocation du prix d'acquisition à des technologies développées en interne (289 K€) et de la relation clientèle (1 447 K€). Le goodwill OSD s'élevait à 1591 K€ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique. La Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années.

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill OSD réalisé au 31 décembre 2023 (cf. note 3.4), la Société a pris en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir.

La prise en compte de ces éléments a conduit la société a constaté une perte de valeur du goodwill OSD au 31 décembre 2023 et a comptabilisé une dépréciation pour son intégralité à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, le goodwill OSD a une valeur nulle.

3.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Clientèle	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total
VALEURS BRUTES					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 447	1 083	4 413	248	7 191
Capitalisation de frais de développement	-	-	339	81	420
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession et mise au rebut	-	-	177	(177)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 447	1 083	4 929	152	7 611
Capitalisation de frais de développement	-	-	358	-	358
Acquisition	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	(692)	696	4
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	1 447	1 083	4 595	849	7 973
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	235	440	2 965	-	3 640
Augmentation	157	-	727	-	884
Diminution	-	(8)	-	-	(8)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	392	432	3 692	-	4 516
Augmentation	144	43	488	-	674
Diminution	-	-	-	-	-
Transfert et autres variations	(13)	254	(237)	-	4
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	523	728	3 943	-	5 194
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2022	1 212	642	1 448	248	3 551
Au 31 décembre 2023	1 055	650	1 237	152	3 095
Au 31 décembre 2024	924	354	652	849	2 779



Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2023 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (46 K€), *Cage SQUALE US* (40 K€), *JAZZ PF Tendeur* (13 K€), *Système fixation postérieure hybride JSS* (35 K€), et le projet relatif à l'obtention du MDR / *Medical Device Regulation* (223 K€).

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2024 concernent principalement les projets *JSS Instrumentation* (30 K€), *Système fixation postérieure hybride JSS* (35 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* pour *JAZZ* (198 K€) et l'instrumentation *JSS* (116 K€).

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill et des éléments incorporels associés à la société OSD au 31 décembre 2023 (cf. note 3.4), la Société a constaté une perte de valeur complémentaire sur les incorporels liés à la technologie et à la clientèle OSD au 31 décembre 2023.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation complémentaire à hauteur de 137 K€ pour la technologie et 13 K€ pour la clientèle en 2023.

La Société n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur au sens de la norme IAS 36 au 31 décembre 2024. Aucun test de dépréciation des éléments incorporels n'a ainsi été réalisé à la clôture 2024. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée sur l'exercice 2024.

3.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencement s	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 648	3 393	327	128	31	314	62	250	-	6 153	2 318
Acquisition	183	260	-	-	-	3	22	24	35	527	229
Cession	(219)	(230)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(513)	(283)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	35	-	-	-	37	(37)	-	(35)	-	(37)
Impact change	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(8)	(7)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 605	3 459	327	128	31	353	22	234	-	6 159	2 219
Acquisition	607	479	-	-	-	7	-	92	-	1 185	699
Cession	-	(43)	-	-	-	-	-	(114)	-	(156)	(114)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact change	11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Transfert et autres variations	-	-	-	(17)	-	27	-	-	-	11	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	2 223	3 896	327	111	31	387	22	213	-	7 210	2 816
AMORTISSEMENTS											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 015	3 044	327	120	15	292	60	103	-	4 977	1 521
Augmentation	276	210	-	7	6	7	6	77	-	589	365
Reclassement	-	-	-	-	-	37	(37)	-	-	-	(37)
Diminution	(170)	(195)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(430)	(235)
Impact change	(2)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(4)	(2)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 118	3 059	327	128	21	335	4	140	-	5 132	1 611
Augmentation	266	228	-	-	6	13	4	76	-	594	353
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	-	(19)	-	-	-	-	-	(89)	-	(108)	(89)
Impact change	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Transfert et autres variations	(7)	(6)	-	(18)	-	20	-	2	-	(9)	(5)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	1 383	3 261	327	110	27	368	9	129	-	5 615	1 876
VALEURS NETTES COMPTABLES											
Au 31 décembre 2022	632	349	-	7	16	22	2	147	-	1 176	797
Au 31 décembre 2023	487	400	-	-	10	18	18	94	-	1 027	608
Au 31 décembre 2024	840	635	-	1	4	20	13	83	-	1 595	940

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

En avril 2023, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis dans le Massachusetts, pour un montant de 196K\$ soit 178 K€ pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation anticipée du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€.

3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

A la suite de la certification en 2023 aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill OSD au 31 décembre 2023.

Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill OSD, la Société a considéré l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») qui correspond à la société OSD.

Les hypothèses clés retenues par la Société au 31 décembre 2023 sont basées sur :

- Des prévisions financières sur 4 ans, prenant en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL ;
- D'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux prévisions de 14,38 % ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 4 ans de l'ordre de 2 %

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé en 2023 une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes (cf. note 16.2).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, la valeur du goodwill OSD a une valeur nulle.

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Contrat de liquidité	-	-
Cautions	86	106
Total autres actifs financiers non courants	86	106

Les actifs financiers non courants sont constitués des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Au 31 janvier 2023, la société a mis fin au contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de matières premières	129	125
Stocks de marchandises	3 609	1 969
Stocks de produits semi-finis	1 292	1 460
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 001	558
Total brut des stocks	6 031	4 111
Dépréciation des stocks de matières premières	(71)	(69)
Dépréciation des stocks de marchandises	(239)	(187)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(79)	(74)
Total dépréciation des stocks	(388)	(331)
Total net des stocks	5 643	3 780

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour le rachis ainsi que de matériel médical technologique tel que le bistouri chirurgical à ultrason.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	2 274	1 721
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(58)	(52)
Total net des clients et comptes rattachés	2 216	1 669

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Part non échu	1 333	1 176
Echu à moins de 90 jours	670	504
Echu entre 90 jours et six mois	272	76
Echu entre six mois et douze mois	(43)	4
Echu au-delà de douze mois	42	42
Total brut des clients et comptes rattachés	2 274	1 721

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
CIR Retenue de garantie	6	-
Crédit d'impôt recherche (2)	106	-
Total autres créances non courantes	112	-
Créances fiscales (1)	542	481
Crédit d'impôt recherche (2)	0	65
Crédit d'impôt innovation (3)	17	9
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	170	-
Personnel et comptes rattachés	32	16
Fournisseurs débiteurs	27	11
Charges constatées d'avance (5)	64	35
Divers	4	96
Total autres créances	856	712

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible et au remboursement de TVA. Elle comporte également des créances envers la Région PACA et la Région nouvelle Aquitaine pour des subventions à recevoir pour 151 K€ au 31 décembre 2024 et 160 K€ au 31 décembre 2023 enregistrée en partie en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :

- Créances en 2023 : CIR Implanet au titre de 2023 pour 64 K€.
- Créances en 2024 : CIR Implanet au titre de 2024 pour 50 K€ et au titre de 2023 de 64 K€.

La créance de CIR au titre de 2023 a fait l'objet d'une cession Dailly auprès de la banque Delubac pour un montant de 64 K€ avec une retenue de garantie de 6 K€.

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :

- CII 2023 : 9 K€
- CII 2024 : 17 K€

(4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison

Un complément de prix de 850 K€, dépendant notamment de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, a été reconnu sur le premier semestre 2024. Un règlement de 680 K€ est intervenu sur le 3ème trimestre 2024 et un second règlement de 170 K€ est prévu au cours du second semestre 2025.

Un éventuel complément additionnel de prix de 500 K€ pourrait être obtenu sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO). Ce complément de prix additionnel n'a pas été reconnu dans les comptes à la clôture de l'exercice 2024.

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	10	6
Assurances	5	4
Maintenance informatique	24	19
Honoraires	4	3
Divers	22	3
Total des charges constatées d'avance	64	35

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes bancaires	1 602	248
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	248

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2024	31/12/2023
Capital (en K€)	1 250	410
Nombre d'actions	124 968 484	41 043 587
dont Actions ordinaires	124 968 484	41 043 587
Valeur nominale (en euros)	€ 0,01	€ 0,01

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1 250 K€. Il est divisé en 124 968 484 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2024, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en février 2024 d'un montant total de 5 497 K€ ayant conduit à l'émission de 83 924 897 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au cours de l'exercice 2023, la Société avait constaté :

- l'exercice de 9 089 616 BSA générant l'émission de 7 953 414 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 8.4) ;
- l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01 € à la suite du remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ (cf. note 10.3).

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A la suite de son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra-day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017 puis résilié au 31 janvier 2023.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

8.4 Actions à bons de souscription d'actions

Lors de l'augmentation de capital d'Octobre 2022, la Société avait réalisé une levée de 2,77 M€ par émission de 9 879 254 ABSA (actions à chacune desquelles était attaché un BSA). Les BSA étaient exerçables au prix d'exercice de 0,32 €. Chaque BSA donnait le droit à 7/8^{ème} d'action chacun. Au cours du premier semestre 2023, 9 089 616 BSA ont été exercés (cf. note 8.1). Les BSA non exercés à fin mars 2023 sont devenus caducs. Au 31 décembre 2023, il ne restait plus de BSA en circulation relatif aux ABSA émis en octobre 2022.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE »), d'attributions gratuites d'actions (« AGA ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	214,814 €	34,05%	1,30%	53
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,755 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,794 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,877 €	38,86%	-0,78%	7

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

- (3) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (4) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2023		31/12/2024	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015	1/3 au 08/07/2015	1/3 au 08/01/2016	16 199	-	-	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	44 699	-	28 500	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	1/3 au 01/07/2019	46 000	-	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019	1/3 au 01/02/2020	1/3 au 01/02/2021	60 000	-	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020	1/3 au 01/09/2021	1/3 au 01/09/2023	300 000	-	300 000	-
				506 898	-	418 500	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	(16 999)	-	-
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	(16 999)	28 500	761
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	(16 000)	30 000	802
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	40 000	1 020
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	(40 000)	20 000	510
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	300 000	7 650
Total		531 898	-	-	(88 398)	418 500	10 743

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,990 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,877 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,726 €	46,73%	-0,70%	64

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023		31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	191 126	-	158 407	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-	-	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	276 000	-	256 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	584 000	-	524 000	-
BSPCE11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	173 500	-	152 500	-
		1 581 626	-	1 397 907	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2024	
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000	-	-		307 000	8 218
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 126	-	-	(32 719)	158 407	4 232
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	(50 000)	-	-
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	276 000	-	-	(20 000)	256 000	6 520
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	584 000	-	-	(60 000)	524 000	13 363
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	173 500	-	-	(21 000)	152 500	155 550
Total		1 581 626	-	-	(183 719)	1 397 907	187 883

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,951 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,726 €	46,73%	-0,70%	10
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024	550 000	10 ans	0,110 €	0,110 €	52,73%	2,39%	31

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023		31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-	76 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence ; 25% au 31 mars 2025 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2024 de \$3.3 millions ; 25% au 31 mars 2026 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2025 de \$5.5 millions ; 25% au 31 mars 2027 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2026 de \$9.1 millions.	-	-	-	412 500
		136 000	-	136 000	412 500

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2024
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	-	10 000	267
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	510
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000	-	-	-	76 000	1 938
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000	-	-	-	30 000	30 600
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024		550 000	-	137 500	412 500	412 500
Total		136 000	550 000	-	137 500	548 500	445 815

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023	31/12/2024
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
Actions gratuites 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million	-	1 443 750

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Emises	Caducs	
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	-	1 650 000	-	206 250	1 443 750
Total		-	1 650 000	-	206 250	1 443 750

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2023				31/12/2024			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	64	-	64	64	64	-	64
BSPCE 09/2019	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	60	3	64	64	64	-	64
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2019	5	5	-	5	5	5	-	5
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 01/2018	4	4	-	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	3	-	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	10	-	10	10	10	-	10
Stock option 07/2024	-	-	-	-	23	-	9	9
AGA 07/2024	-	-	-	-	157	-	60	60
Total			3				69	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières au titre des obligations locatives	621	292
Avance remboursable et prêt à taux zéro	91	216
Préfinancement CIR	64	
Emprunt auprès des établissements de crédit	959	1 166
Dettes financières non courantes	1 735	1 674
Dettes financières au titre des obligations locatives	330	335
Avance remboursable et prêt à taux zéro	277	816
Concours bancaires courants	1	1
Emprunt obligataire	-	1 167
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	772
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 878	1 387
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	4 436	4 477
Total dettes financières	6 171	6 151

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2024	Coût amorti	Juste Valeur	Bifurcation du dérivé	Valeur au bilan	
					31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières au titre des obligations locatives	951	-	-	-	951	627
Avance remboursable et prêt à taux zéro	372	(5)	-	-	368	1 032
Concours bancaires courants	1	-	-	-	1	1
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	1 167
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	-	-	-	950	772
Préfinancement CIR	64	-	-	-	64	
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 837	-	-	-	3 837	2 553
Total dettes financières	6 176	(5)	-	-	6 171	6 151



Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2024			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	951	330	621	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	372	280	92	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	950	-	-
Préfinancement CIR	64	-	64	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 837	2 878	959	-
Total dettes financières	6 176	4 440	1 736	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 440</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 736</i>			

10.1 Dettes financières au titre des obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES AU TITRE DES OBLIGATIONS LOCATIVES	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2022	811	335	456	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	229	-	-	-
(-) Remboursement	(359)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(50)	-	-	-
Effet du change	(4)	-	-	-
Au 31 décembre 2023	627	335	292	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	699	-	-	-
(-) Remboursement	(352)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(22)	-	-	-
Effet du change	6	-	-	-
Autres variations	(7)	-	-	-
Au 31 décembre 2024	951	330	621	-

En avril 2023, la Société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis (Cambridge, Massachussetts) pour un engagement de 3 ans.

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€.

Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Droit d'utilisation
Au 31 décembre 2024	951
Part à moins d'un an	330
Part d'un an à 5 ans	621
Part à plus de 5 ans	-



10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2024	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2022	309	187	385	91	7	10	157	1 146
(+) Encaissement	-	-	-	41	-	-	-	41
(-) Remboursement	(80)	-	-	(7)	-	-	-	(87)
Subventions	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Abandon de dette	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)
Charges financières	8	6	10	2	-	-	3	29
Au 31 décembre 2023	237	98	395	125	7	10	160	1 032
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(120)	(59)	(324)	(14)	-	-	(24)	(541)
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Abandon de dette	-	-	-	-	(7)	(10)	(114)	(131)
Charges financières	2	1	-	1	-	-	3	7
Au 31 décembre 2024	119	40	72	113	-	-	24	368



Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement devait ainsi intervenir le 31 octobre 2024.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Assurance prospection Bpifrance & Coface

Dans le référentiel IFRS, le fait que ces avances soient plus favorables que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de ces avances au coût historique et celui de ces avances actualisées à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

Au cours de l'exercice 2024, Bpifrance et la Coface ont accordé deux abandons de 10 K€ et 114 K€ sur le montant des avances remboursables compte tenu des développements commerciaux sur les zones respectives Asie pour la première et Inde / USA pour la seconde. S'agissant d'assurances prospections, ces montants ont été enregistrés en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.



Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permettait d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2024. En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Obligations remboursables en action ORA₂₀₂₁	Obligations 2024	Total
Au 31 décembre 2022	430	-	430
(+) Encaissement	-	1 001	1 001
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	7	-	7
(+/-) Impact du coût amorti	-	166	166
(+/-) Remboursement en actions	(437)	-	(437)
Au 31 décembre 2023	-	1 167	1 167
(+) Encaissement	-	-	-
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	133	133
(+/-) Remboursement en actions	-	(1 300)	(1 300)
Au 31 décembre 2024	-	-	-

ECHÉANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Obligations remboursables en action ORA₂₀₂₁	Obligations 2024	Total
Au 31 décembre 2024	-	-	-
Part à moins d'un an	-	-	-
Part d'un an à 5 ans	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-



10.3.1 Emission d'emprunts obligataires remboursables en actions au profit d'OSD

Caractéristiques des ORA

Chaque ORA de valeur nominale unitaire de 480,00 euros sera émise au pair, en rémunération de l'Apport d'une Action Apportée de la société OSD, soit un nombre total de 3.355 ORA en rémunération de l'Apport d'un nombre total de 3 355 Actions Apportées de la société OSD, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire remboursable représentant la somme d'un million six cent dix mille quatre cents (1 610 400) euros.

- Date d'émission : 18 mai 2021
- Durée de l'emprunt remboursable en actions : 24 mois
- Date de remboursement : 19 mai 2023
- Taux d'intérêts : aucun
- Ratios de remboursement :

Chaque Titulaire recevra à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé) pour chaque ORA détenue et remboursée un nombre « NActions » d'Actions Nouvelles déterminé comme suit :

$$\text{Formule 1 : } N\text{Actions} = ((C/0,85) - C)/NORA$$

avec :

« NActions » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la société Implanet dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro chacune, à libérer lors du remboursement d'une ORA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représente ;

« C » : le nombre d'actions dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro composant le capital social de la société Implanet sur une base non diluée à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé sauf disposition contraire expresse) et avant le remboursement des ORA ;

« NORA » : le nombre d'ORA soit 3.355 ;

de telle sorte que l'ensemble des Titulaires d'ORA reçoivent en remboursement de la totalité des ORA un nombre total NActions d'Actions Nouvelles correspondant à 15 % du capital social de la société Implanet apprécié sur une base non diluée à la Date de Remboursement chaque Action Nouvelle étant alors émise à un prix d'émission (P) déterminé comme suit :

$$P = Vn \text{ ORA} / N\text{Actions}.$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros.

« NActions » : le nombre d'Actions Nouvelles à émettre par ORA remboursée

Par exception aux dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où le prix d'émission d'une Action Nouvelle (« P ») déterminé par l'application de la formule ci-avant ferait ressortir une décote de plus de 25 % par rapport au cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€, « NActions » sera alors déterminé comme suit :

$$\text{Formule 2 : NActions} = \text{Vn ORA} / (0,75 \times \text{cours de clôture})$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros

« cours de clôture » : le cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€

Dans ce cas de figure le nombre d'actions nouvelles est plafonné à 559 actions par ORA.

Comptabilisation

La composante « nominal » de l'ORA est comptabilisée comme un instrument hybride comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur ; et
- un dérivé incorporé, au titre du « cap » sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement (application du « cap »).

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, la Société a décidé d'appliquer l'option juste-valeur à cet instrument hybride.

La projection des deux formules à la date de remboursement a permis de déterminer la juste-valeur des ORA pour 1 236 K€ au 18 mai 2021. La juste-valeur des ORA à la date d'acquisition d'OSD a été considérée comme une réduction du prix d'acquisition pour 374 K€ (valeur nominale de 1 610 K€ moins la juste valeur de la dette de 1 236 K€).

A la date de remboursement le 19 mai 2023, la juste-valeur des ORA s'établit à 437 K€. La variation de la juste-valeur entre le 31 décembre 2022 et le 19 mai 2023 a été comptabilisée en résultat pour 7 K€.

La juste-valeur de la dette à la date de remboursement a ensuite été transférée en capitaux propres. Le remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ a engendré l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au 31 décembre 2023, il n'existait plus d'ORA en circulation.

10.3.2 Emission d'un emprunt obligataire au profit d'investisseurs

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

La prime d'émission de 0,3 M€ a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2023, l'emprunt obligataire s'élevait à 1 167 K€.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024, la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2022	2 106	1 289	4	3 400
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(585)	(267)	-	(851)
(+/-) Impact du coût amorti	(0)	1	-	1
(+/-) Autres variations			4	4
Au 31 décembre 2023	1 521	1 024	8	2 553
(+) Encaissement	1 987	-	-	1 987
(-) Remboursement	(347)	(368)	-	(715)
(+/-) Impact du coût amorti	(3)	3	-	-
(+/-) Change	12	-	-	12
(+/-) Autres variations		-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2024	3 171	659	7	3 837



EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2024	3 171	659	7	3 837
Part à moins d'un an	2 520	351	7	2 878
Part d'un an à 5 ans	650	308	-	959
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-



Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	SPD Loan
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD
Objet	(2)	(3)	(4)	(4)	(4)	(4)	(1)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	15,2 millions RMB (ou environ 1987 K€)
Durée	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023	In fine 12 mois
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	09/2027	09/2027	12/2025
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an

(1) *Financement du cycle d'exploitation*

(2) *Financement pour le développement d'un implant*

(3) *Financement d'une innovation*

(4) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.4.2 Emprunt OSD

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2022	8	-	30	6	80	52	62	111	85	103	535
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(8)	-	(30)	(6)	(60)	(21)	(13)	(14)	(20)	(13)	(186)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	-	-	-	-	20	30	49	97	65	89	349
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	-	-	-	-	(20)	(30)	(35)	(21)	(30)	(35)	(173)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	13	75	34	54	176

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2022	251	251	252	754	1 289
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(25)	(31)	(25)	(81)	(267)
(+/-) Impact du coût amorti	-	1	-	1	1
Au 31 décembre 2023	227	220	227	675	1 024
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(66)	(63)	(67)	(195)	(368)
(+/-) Impact du coût amorti	3	(2)	1	3	3
Au 31 décembre 2024	165	156	161	482	659

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	13	75	34	54	176
Part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-	13	29	34	40	116
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	47	-	14	60
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2024	165	156	161	482	659
Part à moins d'un an	80	76	78	234	351
Part d'un an à 5 ans	85	80	83	248	308
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	BPI France Export	Chaix BPMED	BPI France croissance	Chaix BPMED	BPI France	SMC	BPMED	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	150	125	300	80	400	250	200	200	200	200
Durée	6 ans et 9 mois	4 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	5 ans	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Fin des remboursements	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	04/2025	07/2027	10/2025	04/2026
Taux d'intérêt	4,37% par an	3,50% par an	4,06% par an	2,68% par an	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2
Etablissement bancaire	BPMED	SG	SMC
Montant nominal (en K€)	299	300	300
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2023		
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.5 Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice 2023, la créance liée au CIR 2022 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 116 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (130 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (12 K€) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

La créance a été remboursée sur le mois de décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, la créance liée au CIR 2023 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 58 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (64 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (6 K€) ; et
- Un actif non courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français. Cette créance est désormais remboursable au bout de trois ans compte tenu que la Société n'a plus le statut de PME Européenne.

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet et du Négoce Services Médico Techniques pour OSD, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024		31/12/2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,10%		3,70%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47% / 39%*	47% / 39 %*

*informations pour la société OSD

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2022	198
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	12
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	(41)
Au 31 décembre 2023	170
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	20
Coûts financiers	6
Ecart actuariels	21
Au 31 décembre 2024	217

Note 12 : Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2024				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	127	69	(127)	-	69
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	127	69	(127)	-	69

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2023				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	25	127	(25)	-	127
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	25	125	(25)	-	127

Au 31 décembre 2023, la Société Implanet a provisionné des coûts relatifs au titre de la réorganisation aux Etats Unis.

Au 31 décembre 2024, cette provision a été intégralement reprise. Une nouvelle provision d'un montant de 69 K€ a été constituée au titre d'une réorganisation du Groupe.

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés	331	196
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	555	646
Autres impôts, taxes et versements assimilés	245	186
Total dettes fiscales et sociales courantes	1 130	1 029

Au cours de l'exercice 2023, la Société a négocié un étalement de ses charges sociales pour un montant de 480 K€ entre le 15 juin 2023 et le 15 novembre 2024.

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avoirs à établir	18	2
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	60
Produits constatés d'avance (1)	102	132
Divers (2)	132	270
Total autres passifs courants	252	464

(1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié de subventions, dont :

- une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€ ;
- une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€ dans le cadre d'un projet innovant collaboratif pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 102 K€ a été reconnu à la clôture. Ces subventions sont reconnues au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

(2) Divers

Ce poste est constitué notamment des acomptes reçus dans le cadre du maintien d'activité pour le compte de la société SERF pour 41 K€ au 31 décembre 2024 et 234 K€ au 31 décembre 2023 (cf. note 21.2).

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Juste- valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	86	86	-	-	86
Autres créances non courantes	112	112	-	-	112
Clients et comptes rattachés	2 216	2 216	-	-	2 216
Autres créances	856	856	-	-	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	1 602	1 602	-	-
Total actifs	4 872	4 872	1 602	-	3 271
Dettes financières courantes	4 436	4 436	-	-	4 436
Dettes financières non courantes	1 735	1 735	-	-	1 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 323	6 323	-	-	6 323
Autre créditeurs et dettes diverses	252	252	-	-	252
Total passifs	12 746	12 746	-	-	12 746

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	106	106	-	-	106
Clients et comptes rattachés	1 669	1 669	-	-	1 669
Autres créances	712	712	-	-	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248	248	248	-	-
Total actifs	2 735	2 735	248	-	2 487
Dettes financières courantes	4 477	4 477	-	-	4 477
Dettes financières non courantes	1 674	1 674	-	-	1 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 870	-	-	2 870
Autre créditeurs et dettes diverses	464	464	-	-	464
Total passifs	9 485	9 485	-	-	9 485

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs	-	-	-	-
Passifs				
Dérivés passifs et obligations remboursables en actions	-	-	-	(7)
Dettes obligations locatives	(14)	-	(20)	-
Passifs évalués au coût amorti	(215)	-	(248)	-

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
France	4 120	3 508
Etats-Unis	2 571	1 379
Europe Middle East Afrique	1 614	1 067
Reste du monde	1 102	1 493
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rachis	7 034	7 065
Equipements médicaux	2 351	303
Genou et Arthroscopie	20	79
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

A la suite de la cession de l'activité Madison au cours de l'exercice 2021, la Société maintient cette activité pour le compte de la société SERF depuis le 29 octobre 2021. La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire reste en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COUT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et marchandises	(4 187)	(3 006)
Amortissements des ancillaires	(228)	(209)
Coût des ventes	(4 416)	(3 215)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	-	-
Matières et fournitures	(65)	(11)
Assurances	123	43
Personnel extérieur à l'entreprise	-	(3)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(128)	(528)
Publicité	(211)	(69)
Transport	(18)	(12)
Déplacements, Missions et Réceptions	(508)	(348)
Impôts et taxes	-	(2)
Charges de personnel	(2 515)	(1 636)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(144)	(157)
Amortissement des immobilisations	(17)	(16)
Paiements fondés sur des actions	(32)	(1)
Dépréciation du goodwill	-	(1 591)
Royalties	(132)	(126)
Commissions sur ventes	(1 244)	(801)
Dotation / reprise dépréciation clients	(6)	(2)
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(35)	(37)
Divers	(77)	40
Frais ventes, distribution et marketing	(5 007)	(5 257)
Crédit d'impôt innovation	8	6
Subventions	8	6
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(4 999)	(5 251)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	(11)	(15)
Matériel, équipements et travaux	-	(1)
Etudes et recherches	(10)	(14)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(46)	(61)
Déplacements, Missions et Réceptions	(6)	(12)
Impôts et taxes	-	(2)
Charges de personnel	(449)	(579)
Capitalisation des coûts de développement	61	146
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(47)	(338)
Amortissement des immobilisations	(443)	(337)
Paiements fondés sur des actions	(11)	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(10)	(12)
Reprise de provision	-	-
Divers	7	(3)
Frais de recherche et développement	(968)	(1 228)
Crédit d'impôt recherche	33	55
Subventions	29	28
Subventions	62	84
Frais de recherche et développement, nets	(906)	(1 145)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme unique de fixation postérieure hybride et à la finalisation de l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(101)	(49)
Locations	(2)	(11)
Etudes et recherches	(197)	(207)
Rémunérations Interm. Honoraires	(114)	(163)
Déplacement, Missions et Réceptions	(10)	(16)
Charges de personnel	(650)	(669)
Capitalisation des frais de R&D	280	245
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(27)	(28)
Amortissement des immobilisations	(1)	(1)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(16)	(8)
Reprise de provision	-	-
Divers	(71)	1
Frais réglementaires et qualité	(908)	(907)
Crédit d'impôt recherche	17	-
Subventions	17	-
Frais réglementaires et qualité, nets	(891)	(907)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(4)	(5)
Locations	(14)	(17)
Matériel, équipements et travaux	(192)	(68)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	(71)	(10)
Transport	(22)	(9)
Personnel extérieur à l'entreprise	-	(15)
Déplacements, Missions et Réceptions	(2)	(9)
Charges de personnel	(416)	(406)
Amortissement des immobilisations	-	(4)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Reprise de provision	-	25
Dotation / reprise dépréciation stocks	(60)	(116)
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(133)	(134)
Divers	9	(13)
Coûts des opérations	(905)	(782)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(50)	(72)
Locations	(62)	(65)
Matériel, équipements et travaux	(115)	(101)
Assurances	(185)	(229)
Rémunérations Interm. Honoraires	(391)	(456)
Publicité	(0)	(13)
Transport	(1)	-
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(57)
Frais postaux et télécommunications	(40)	(42)
Services bancaires	(72)	(77)
Impôts et taxes	(32)	(42)
Charges de personnel	(938)	(886)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	40	(20)
Amortissement des immobilisations	(7)	(11)
Paiements fondés sur des actions	(26)	(2)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(152)	(174)
Divers	(26)	34
Frais généraux et administratifs	(2 115)	(2 211)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au cours de l'exercice 2024, la société a encouru 142 K€ de frais non courants (325 K€ au 31 décembre 2023) liés à des frais de restructurations, aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement et à des pénalités pour retards de paiements envers des organismes sociaux et mutuelles.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Coût amorti des emprunts	(229)	(268)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs et des obligations remboursables en actions	-	(7)
Autres charges financières	(41)	(29)
Produits financiers	0	13
(Pertes) et gains de change	26	4
Total produits et charges financiers	(244)	(288)

Note 19 : Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2024 est estimé à 103 873 K€ dont 2 933 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 90 342 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 13 602 K\$ (13 058 K€) dont :
 - 6 319 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 et 1 622 K\$ en 2024 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 473 K€ dont :
 - 175 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021 ;
 - 40 K€ constitués en 2023 ;
 - 14 K€ constitués en 2024.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(4 366)	(6 676)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(4 366)	(6 676)
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
Impôt théorique au taux courant en France	1 092	1 669
Différences permanentes	51	44
Paiement en actions	(17)	(1)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 185)	(1 747)
Différences de taux d'imposition	60	35
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Décalages temporaires	267	227
Déficits reportables	26 430	23 331
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	26 697	23 558
Décalages temporaires	808	817
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	808	817
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	25 889	22 741
Impôts différés non reconnus	(25 889)	(22 741)

Note 20 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (Attributions d'actions gratuites, BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période (en K€)	(4 366)	(6 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	116 690 960	38 900 209
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 366)	(6 676)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)

Note 21 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques et d'équipements médicaux.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Cadres	32,5	29,5
Employés	11,3	11,2
Total effectifs moyens	43,8	40,7

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
France	36,2	35,4
Etats-Unis	7,6	5,3
Total effectifs moyens	43,8	40,7

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

Dans le cadre de l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, la Société effectue auprès de sociétés du groupe Sanyou Medical des achats de matériels médicaux.

PARTIES LIEES (Montants en milliers d'euros)	Ventes avec une partie liée	Achats auprès de parties liées	Montant dû par les parties liées	Montant dû aux parties liées
Entité ayant le contrôle du Groupe				
Sanyou Medical	-	1 795	-	1 970
Filiales de la société ayant le contrôle du Groupe				
SMTP	-	1 740	-	1 837

Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement du prêt de fonds de roulement à court terme souscrit en décembre 2024 auprès de SPD Bank Cf. note 24.3.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	373	566
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	36	62
Paievements fondés sur des actions	26	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	20
TOTAL	435	649

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent.

A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

24.3 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Engagement reçu dans le cadre de la mise en place du prêt de fonds de roulement

Dans le cadre de la mise en place du prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) en décembre 2024 d'une durée de 12 mois, la société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement ou de préfinancement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -2,2 M€ et -1,5 M€ respectivement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ;
- L'évolution des droits et taxes douaniers qui pourraient être augmentées dans différentes zones géographiques ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2024	Exercice 2023
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	73	77
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	2
Sous total	73	79
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	73	79